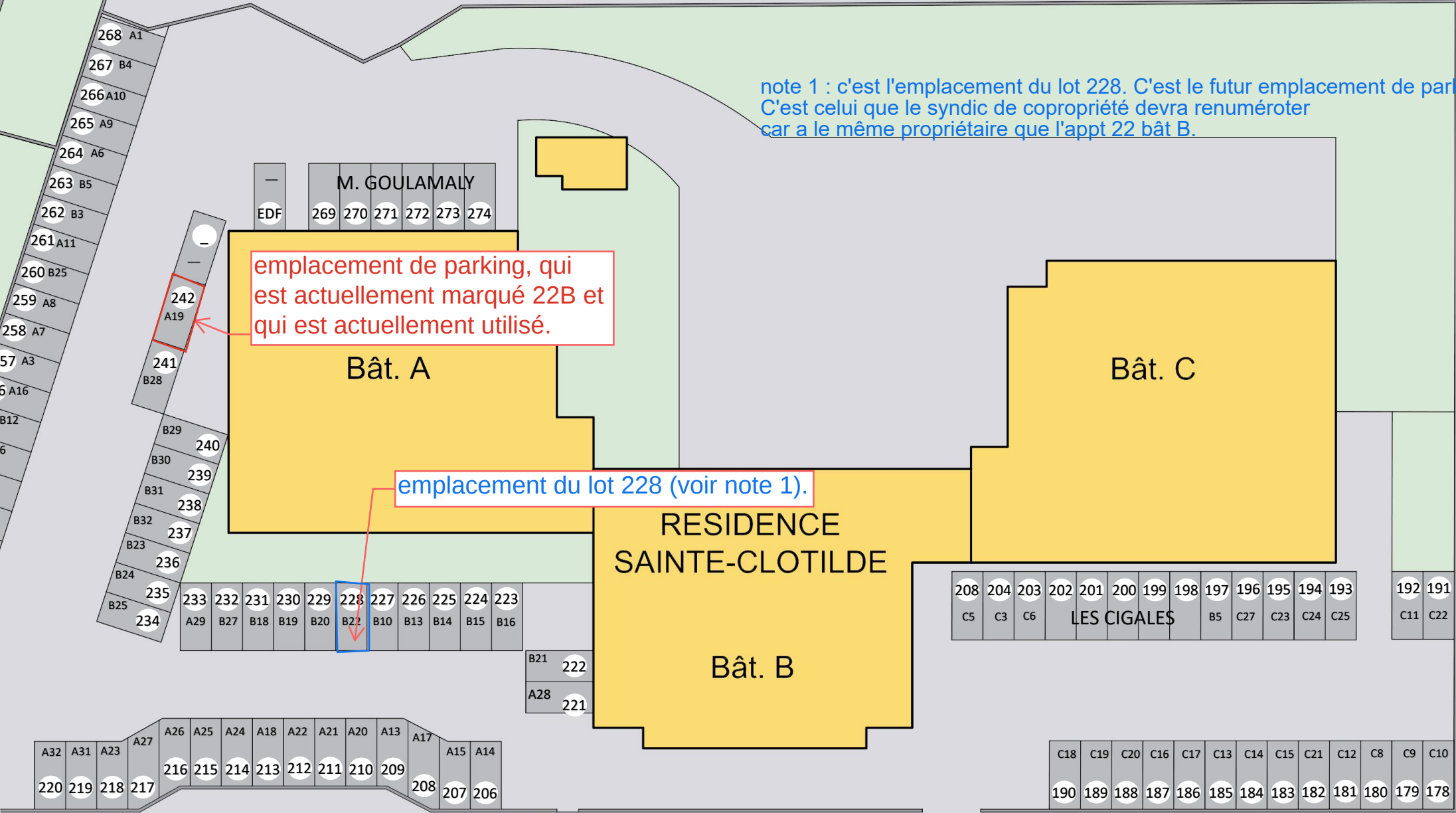


Plan des lots de parking validé à l'AG de décembre 2022 et destiné à rétablir une attribution des parkings conforme au numéro des lots.

note 1 : c'est l'emplacement du lot 228. C'est le futur emplacement de parking.
C'est celui que le syndic de copropriété devra renuméroter car a le même propriétaire que l'appt 22 bât B.

emplacement de parking, qui est actuellement marqué 22B et qui est actuellement utilisé.

emplacement du lot 228 (voir note 1).



Rue Lory Les Hauts